



A O U T 2 0 1 7

LA NOISETTE INFO

N ° 1 6 8

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :

Retrouvez toute
l'actualité et
l'agenda sur
www.nouzilly.fr

- **Samedi 2 septembre** Forum des associations place Émile Cholet
- **Samedi 2 septembre** 5ème édition des 24h VTT de Touraine
- **Samedi 2 septembre** Tournoi de pétanque
- **Samedi 9 septembre** Encombrants : **de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.**
Objets métalliques, déchets verts, encombrants non recyclables (meubles, objets en plastiques, vitres, ...)
- **Mardi 31 octobre** Festival National de Théâtre amateur FESTHEA à Nozilia
- **Samedi 4 novembre** Course de chiens de traîneaux

Gymnase

Les travaux ont enfin commencé au gymnase et même si la météo n'a pas été une alliée, entre les fortes chaleurs et la pluie, la toiture en amiante est tout de même déposée. Nous avons tous eu un regard admiratif en voyant les « désamianteurs » en tenue de sécurité (casque, masque et combinaison) travailler sous des températures approchant les 35° !

Le bâtiment est couvert en bac acier isolé depuis le 25 juillet, la pose de l'isolant extérieur est en cours. La fin des travaux est prévue pour fin octobre 2017.

L'aire de stationnement du Lac

A côté de l'ALSH, une nouvelle aire de stationnement a vu le jour pendant les mois d'avril et mai. Les plantations d'arbres et arbustes sont prévues à l'automne, mais elle servira également pour les manifestations qui se déroulent au lac de Nouzilly. Une partie est ouverte au public cela permettra aux parents de déposer leurs enfants de façon plus organisée et surtout plus sécurisée.

Le ponton du lac

Dans le cadre de l'accessibilité pour tous, les travaux entrepris depuis 2015 sur la commune continuent. Après les rampes, les aménagements de certains sanitaires, les modifications de portes d'entrée, et le traçage de places de stationnement,... nous avons mis en place un ponton de pêche accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur les bords du lac. Les travaux devraient être terminés à l'automne.

Nous rappelons que la baignade dans l'étang est interdite. Arrêté municipal du 23/07/1997.

Réseau gaz

L'interconnexion des trois réseaux gaz du bourg a été réalisée en passant par la rue du Prieuré puis la rue Saint Robert et terminée par la rue de Verdun. Cela a permis aux riverains qui le souhaitaient d'être raccordés à ce dernier à un coût moindre et de supprimer les citernes aériennes.

Environnement : véhicule électrique et zéro pesticide

Depuis fin juin, la commune s'est dotée d'un véhicule utilitaire électrique subventionné à 80 %. Une aire de recharge pour véhicules électriques est en cours rue du prieuré, gérée par le Syndicat d'électricité du 37 (SIEIL).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit aux communes d'utiliser des phytosanitaires à quelques exceptions près.

Le 24 janvier 2017, 13 communes de la communauté de communes du Castelrenaudais ont signé une charte « objectif zéro pesticide ». Ce groupement a permis de demander des subventions à hauteur de 60 % pour l'achat de matériel et de mutualiser celui-ci entre les différentes communes.

La création du Jardin du Souvenir arrive à sa fin

Il était déjà possible de disperser les cendres des défunts dans le puits prévu à cet effet, mais dorénavant, les familles auront également la possibilité de déposer leurs urnes funéraires dans les cases du columbarium.

- Concession pour 15 ans : 400 € pour la première urne, puis 90 € pour la seconde.
- Concession pour 30 ans : 700 € pour la première urne, puis 120 € pour la seconde.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI

Le conseil municipal :

- approuve le projet de convention de rétrocession des lots suivants dans le lotissement des Vignes du Prieuré:
 - Lot 15 : voies, espaces verts et stationnements,
 - Lot 16 : espace vert central et stationnements
 - Lot 17 : cheminement et espaces verts
- Décide la mise en place pour le service technique d'un contrat emploi d'avenir à temps plein (35h) d'une durée de trois ans à compter du lundi 29/05/17, soit jusqu'au 28/05/2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI

Le conseil municipal décide :

- de régulariser à Monsieur Jérôme POULLE la parcelle communale B 1588 pour 66 m² à l'euro symbolique.
- de fixer les conditions de participation financière de la commune de Saint Laurent en Gâtines dans le cadre d'une location de matériel en commun comme suit : au prorata du temps d'utilisation.

Annick REITER rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 affirme le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, et impose aux communes la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Le conseil municipal :

- approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté
- précise qu'il sera donné priorité à ces travaux mais que le calendrier donné à titre indicatif sera réalisé en fonction des moyens financiers disponibles et en fonction de l'avancée des travaux à venir sur la commune.
- dit que cette délibération sera transmise à la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au conseil départemental.

Vu l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts, le conseil municipal décide de ne pas instituer à Nouzilly l'abattement spécial à la base compris entre 10% et 20% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

- décide d'attribuer les subventions aux associations pour un total général de 12 000 €, prévus au Budget primitif .

Information Antenne FREE.

Dans la Noisette précédente nous avons fait part de la demande de FREE d'installer une antenne sur le site du bois de Beauregard à côté du château d'eau. Le projet ne convenant pas au Conseil municipal, il a été demandé à FREE d'étudier de nouvelles propositions.

Suite à cette information certaines personnes se sont inquiétées de voir implanter à nouveau des pylônes sur notre commune ou de voir installer de nouvelles émissions d'ondes électromagnétiques. D'autres personnes ont manifesté leur impatience de voir ce nouvel opérateur accessible sur notre territoire et de désenclaver certaines zones rurales mal desservies par les opérateurs actuels.

Suite aux questions des uns et des autres le C.M. a décidé de créer une commission d'élus pour étudier de façon approfondie cette question. Lorsque nous aurons un dossier convenable de la part de FREE nous communiquerons avec la population sur ce sujet de manière à prendre les avis des uns et des autres pour permettre au conseil municipal de statuer sur ce sujet.

CAUE37 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) - Conseils gratuits aux particuliers

Le regard professionnel de leurs architectes, urbanistes et paysagistes, pour vous assister dans l'élaboration de votre projet. Prenez RDV au 02 47 29 57 40.

Permanence tous les 2e mardis de chaque mois à Château Renault, 5 rue du Four Brulé de 9h30 à 16h00.

Le conseil municipal décide de reconduire en 2018 les tarifs appliqués en 2017 pour le gîte « Robinson » à l'exception de la participation forfaitaire aux frais d'électricité qui est portée à 0.14 € TTC par Kwh au-delà du forfait des 8 Kwh accordés par jour.

| | |
|--|-------|
| Forfait semaine juillet /août | 510 € |
| Forfait semaine reste de l'année | 470 € |
| Forfait Week-End ou 2 jours en période hors Vacances | 320 € |
| Forfait Week-End ou 2 jours en période de vacances (toutes zones) | 380 € |
| Journée supplémentaire (avant ou après WE) | 80 € |
| Ces tarifs tiennent compte de la commission prise par l'organisme de gestion Gites de France : Val de Loire Tourisme | |
| Nuitée (groupe jusqu'à 6 personnes) | 50 € |
| Nuitée par personne supplémentaire | 10 € |
| Caution | 300 € |
| Prestation ménage/ WE | 50 € |
| Prestation ménage/ semaine | 85 € |
| Location de draps + taies oreillers (par literie) | 6 € |
| Participation forfaitaire aux frais d'électricité de : 0.14 € TTC par Kwh au-delà du forfait des 8 Kwh accordés par jour (sommes inférieures à 10 € non facturées) | 50 € |

Le conseil municipal décide :

- de reconduire le tarif de la demi-heure de garderie périscolaire à 0.90 € pour l'année scolaire 2017/2018 ainsi que l'adhésion forfaitaire mensuelle à 2.00 € par famille.
- d'adopter le règlement de la garderie avec les modifications suivantes :
 - Le vendredi après-midi la garderie s'arrêtera à 18 h,
 - la récupération des enfants se fera obligatoirement dans la salle de motricité,
 - une photo d'identité récente de l'enfant sera à joindre obligatoirement avec la fiche d'inscription aux services périscolaires.
- de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter de septembre 2017 :
 - Repas enfant : 3.74 €
 - Repas adultes : 4.80 €
 - Carnet de 10 tickets occasionnels pour enfants : 41.60 €
- d'adopter les modifications suivantes du règlement et des tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à compter de septembre 2017 :
 - les fiches de renseignement par famille devront comporter le n° d'allocataire CAF, ainsi qu'une photo d'identité par enfant (sauf si celle-ci a déjà été transmise pour les services périscolaires)
 - les enfants doivent obligatoirement être amenés et repris dans le hall d'accueil de l'ALSH auprès d'un animateur
 - la majoration du mercredi pour les habitants hors commune passe de 2.00 € à 1.50 €/jour/enfant
 - la majoration en période de vacances scolaires pour les habitants hors commune passe de 3.00 € à 2.00 €/jour/enfant
 - les tarifs sont fixés pour la période du 4 septembre au 22 décembre 2017. Ils pourront être révisés pour le reste de l'année scolaire en fonction des aides extérieures (subventions) et de la fréquentation.

La préfecture aménage ses horaires d'accueil

Depuis le 3 juillet, les guichets des certificats d'immatriculation (cartes grises) et des permis de conduire sont ouverts les :

lundis, mardis, jeudis (fermée au public le 1er jeudi matin de chaque mois) et vendredis de 8h30 à 12h00.

Alors, ne perdez pas de temps en vous déplaçant à la préfecture et effectuez vos démarches en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés www.ants.gouv.fr.

MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet

Téléphone : 02 47 56 12 21
Télécopie : 02 47 56 40 47



mairie.nouzilly@wanadoo.fr
www.nouzilly.fr

Le secrétariat est ouvert au public

Lundi de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi de 15h00 à 18h00
Vendredi de 15h00 à 17h30

PREMIUM TAXI :
SÉCURITÉ, PONCTUALITÉ, COURTOISIE ET CONFORT
07.62.92.37.37
Christian Pesenti
Christian@premiumtaxi.fr
www.PremiumTaxi.fr
Commune de rattachement :
Nouzilly (37)
24h sur 24, 7 jours sur 7
Aéroports - Gares - Visite des environs de Tours

COTÉ ASSOCIATIONS

Chers amis badistes (et peut-être futurs badistes !)

Le temps que notre gymnase se « refasse une beauté », nous vous informons que la saison 2017/2018 de badminton (jeunes et adultes) reprendra à Nouzilly à partir de la deuxième quinzaine d'octobre.

Séance découverte (avec prêt de raquettes et de volants) et informations le mardi de 18h45 à 20h30 (date à confirmer)

Afin d'assurer la pérennité de notre club et la qualité de son encadrement, nous recherchons activement des bénévoles diplômés ou néophytes afin de nous rejoindre dans la « bad attitude » !

- Contacts : Valérie MINGOT au 06.10.99.46.08 ou bad.nouzilly@gmail.com
Anne BOUTINOT au 06.68.37.44.79 ou annisab@wanadoo.fr

Club d'athlétisme de Nouzilly

Cette année a été décevante au niveau des jeunes avec une participation pour le moins modeste aux compétitions. L'athlétisme est un sport individuel à la base. Mais avec les copains et copines, c'est bien aussi l'esprit d'équipe.

Chez les adultes le groupe des coureurs s'étoffe, et le travail de l'entraînement paye : les « podiums s'accumulent ».

Cette année le 15ème trail de la vallée aux diables a connu un succès très chaleureux !!! De nombreux participants étaient présents sur les trois courses et sur le mini trail des enfants et ce, malgré la canicule. Personne ne s'est perdu malgré les efforts de « petits malins » qui ont fait disparaître les panneaux du balisage ! Une fois les courses terminées les bénévoles ont partagé un repas en commun à l'ombre auprès de l'étang.

Rendez vous le 2 septembre pour les inscriptions lors du forum des associations.

Musique, Anglais et Théâtre avec l'association Théâtre du Fossé-César

Avec ses cours de musique, adaptés au niveau et aux attentes de chacun, l'anglais abordé d'une façon ludique pour les enfants et au travers de discussions variées pour les adultes, le Théâtre du Fossé-César fera sa rentrée le 11 septembre.

Tous les cours sont dispensés par des animateurs diplômés et expérimentés.

Les ateliers de piano, flûte traversière, guitare, jardin musical, et anglais s'adressent aux enfants à partir de 4 ans et aux adultes.

Les inscriptions se feront sur le forum des associations le samedi matin 2 septembre et pourront se poursuivre jusqu'au 9 septembre par téléphone ou courriel : 06 84 19 26 05, theatre.fosse-cesar@orange.fr

N'hésitez pas à venir vous informer, et à consulter le site de la Commune.

Le redémarrage d'un atelier théâtre pourra être envisagé à la condition d'un nombre suffisant de candidats.

Soirée Scène Ouverte.

Le 23 juin dernier, le Théâtre du Fossé-César sur l'initiative de Philippe Coulaud et Thierry Croguennec vous ont proposé une soirée Scène Ouverte.

Une nouvelle édition est prévue pour cet automne, ne la loupez pas. Et n'hésitez pas à proposer votre intervention, la scène est vraiment OUVERTE à tous.

Le théâtre de l'Escapade présente la Douzième île d'Éric Durnez à l'Espace Nozilia,

mardi 31 octobre à 20h30 Entrées : adultes, 10 € - 11 à 15 ans, 5 €

Quelques mots sur la pièce :

L'action de la douzième île est située quelque part dans les années 30. Si la fable s'appuie sur de sinistres vérités historiques, elle doit également beaucoup à l'univers de la bande dessinée. Pendant des années cette île a servi d'asile psychiatrique. Un asile où le nombre de décès était particulièrement élevé. Aujourd'hui, l'île a été rachetée par une femme riche qui en possédait déjà onze dans sa collection. Une atmosphère pesante et des personnages attachants malgré leur lourd passé, leur folie apparente et leurs fêlures intimes.